

DES HAUTS-DE-SEINE  
DEPARTEMENT



92701 COLOMBES  
CEDEX  
Tél. : 01 47 60 80 00  
Fax : 01 47 60 80 85  
Direction générale  
Contrôle de légalité interne

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté - Egalité - Fraternité

## VILLE DE COLOMBES

### REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

N° : 

2022	5819
------	------

Délégation de fonction d'officier d'état civil et  
délégation de signature à Amandine BARBIER,  
Fonctionnaire territorial.

Publié le : 06 JUL. 2022  
Notifié le : 06 JUL. 2022

### ARRETE

#### **Le Maire de COLOMBES,**

**Vu** le Code général des Collectivités territoriales, et notamment les articles R.2122-10 et L.2122-30;

**Vu** le décret n° 2017-450 du 29 mars 2017 relatif aux procédures de changement de prénom et de modification de la mention du sexe à l'état civil

**Vu** le décret n° 74-449 du 15 mai 1974 modifié relatif au livret de famille ;

**Vu** le décret n°2017-890 du 6 mai 2017 relatif au transfert aux officiers de l'état civil de l'enregistrement des déclarations, des modifications et des dissolutions des pactes civils de solidarité

**Considérant** qu'il convient donner la délégation à l'intéressée, conformément à l'article R.2122-10 et, aux décrets n°2017-890 du 6 mai 2017 et n° 2017-450 du 29 mars 2017

### ARRETE

**Article 1** : Amandine BARBIER, née le 23/04/1994 à Colombes, fonctionnaire territorial titulaire, est déléguée sous ma surveillance et ma responsabilité, pour la transcription et la mention en marge de tous les actes et jugements sur les registres d'état civil de la ville de Colombes, de même que pour la délivrance de toutes les copies et de tous les extraits d'actes d'état civil enregistrés à Colombes,

**Article 2** : Amandine BARBIER est également déléguée pour recevoir les déclarations de naissance, de décès, d'enfants sans vie et de reconnaissance d'enfants, la déclaration parentale de changement de nom, le consentement de l'enfant de plus de 13 ans à son changement de nom, de même que dresser tous les actes relatifs aux déclarations ci-dessus,

**Article 3** : Amandine BARBIER est également déléguée pour enregistrer les déclarations, les modifications et les dissolutions des pactes civils de solidarité, de même que dresser tous les actes relatifs aux déclarations ci-dessus,

**Article 4** : Amandine BARBIER est également déléguée, pour autoriser les changements de prénoms, pour recevoir le consentement de l'enfant de plus de 13 ans à son changement de prénom, de même que de dresser tous les actes relatifs aux déclarations ci-dessus, dans les conditions prévues par les dispositions du décret n°2017-450 du 29 mars 2017 relatif aux procédures de changement de prénom et de modification de la mention du sexe à l'état civil

**Article 5** : Amandine BARBIER est également déléguée, sous ma surveillance et ma responsabilité, et en l'absence ou en cas d'empêchement des adjoints, pour la certification matérielle et conforme des pièces et documents présentés à cet effet et, dans les conditions prévues à l'article L.2122-30 du code général des collectivités territoriales, la légalisation de signature,

**Article 6** : Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Colombes est chargé de l'application du présent arrêté, lequel sera affiché, transmis au préfet, et au procureur de la République auprès du Tribunal de grande instance de Nanterre, notifié à l'intéressée et inscrit au recueil des actes administratifs.

**Article 7** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif devant Madame le Maire de Colombes dans un délai de deux mois suivant la publication et/ou sa notification. L'absence de réponse durant ce délai vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Cergy Pontoise, sis 2/4 boulevard de l'Hautil - BP 30322 - 95027 CERGY PONTOISE, dans un délai de deux mois à compter de la présente publication et/ou notification, ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a préalablement été déposé.



Colombes, le

06 JUL. 2022

  
Le Maire,  
Patrick CHAIMOVITCH,

Le Maire :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Notifié le : 06/07/2022
- Signature de l'agent :

